

34ème SALON DE PEINTURE ET SCULPTURE DES ARMÉES DU NORD, EST ET CENTRE-EST **LOMME** (59)

RÈGLEMENT PARTICULIER

PRÉAMBULE

Le présent règlement particulier s'ajoute au règlement général des salons régionaux de peinture et sculpture de la fédération des clubs de la défense (FCD).

ARTICLE 1 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Sous le haut patronage du ministre de la défense et placé sous la présidence du président de la fédération des clubs de la défense, le 34 eme salon de peinture et sculpture des Armées du Nord, Est et Centre-Est se tiendra du 16 mai au 19 mai 2014 à Lomme (59)

Le salon est organisé par la ligue Nord, avec le soutien de proximité du club sportif et des loisirs de la gendarmerie du Nord Pas de Calais. Le vernissage aura lieu le jeudi 15 mai 2014 à 18h30 sur invitation.

ARTICLE 2 - NOMBRE D'ŒUVRES

Chaque exposant peut présenter un maximum de 3 œuvres toutes disciplines confondues (cf. liste en annexe du règlement général). En raison de la célébration du centenaire 14-18, une œuvre supplémentaire peut être ajoutée conformément à l'annexe 2 du règlement général. Ces œuvres sont obligatoirement originales.

Les œuvres doivent être munies ou accompagnées d'une étiquette, si possible collée ou agrafée, mentionnant lisiblement : le nom et le prénom de l'exposant, son adresse, son club d'appartenance, le titre de l'œuvre et la discipline à laquelle elle se rapporte.

Les œuvres non conformes à ces dispositions sont placées hors concours par le comité de sélection et d'accrochage.

Les réalisations de petites dimensions, si elles sont regroupées dans un même cadre, ne sont comptées

que pour une unité.

Les réalisations, pour les oeuvres d'une largeur supérieure à 0,92 m ou pour les sculptures d'un poids supérieur à 45 kg et ne satisfaisant pas à l'article 7 du règlement général relatif à l'encadrement seront placées hors concours.

ARTICLE 3 - INSCRIPTION

Pour pouvoir participer, chaque exposant doit être à jour de sa cotisation annuelle (valable du 1er septembre 2013 au 31 août 2014).

Il devra adresser à l'adresse ci-dessous avant le mardi 1er avril 2014, terme de rigueur, un dossier comprenant:

- la fiche d'inscription n° 1 (jointe au présent règlement), dûment remplie et signée,

- s'il souhaite assister au vernissage, une enveloppe blanche de format 22 x 11, timbrée au tarif en vigueur, mentionnant l'adresse de l'exposant, pour l'expédition de l'invitation,
- le règlement des droits d'inscription, définis ci-après, payable uniquement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de la FCD (un chèque par exposant, sur lequel apparaît clairement le nom de l'artiste).

Le terme fixé pour l'envoi des inscriptions est impératif pour permettre la composition et la réalisation du catalogue (commun à la rencontre culturelle)

Le dossier doit être expédié à l'adresse suivante :

Mme Maryse LEFORT
90 rue Benoite VINCENT
62400 BETHUNE

tél: 06 81 56 35 34 jackylefort@wanadoo.fr

ARTICLE 4 - DROIT D'INSCRIPTION

Exception faite des invités d'honneur, les exposants acquitteront un droit d'inscription pour chacune des œuvres proposées conformément à l'article 9 du règlement général :

- valeur déclarée inférieure à 299 Euros

11,00 Euros par œuvre

- valeur déclarée comprise entre 300 et 499 Euros

16,00 Euros par œuvre

- valeur déclarée comprise entre 500 et 799 Euros

21,00 Euros par œuvre

- valeur déclarée comprise entre 800 et 1199 Euros

31,00 Euros par œuvre

- valeur déclarée comprise entre 1200 et 4600 Euros*

35,00 Euros par œuvre

(*valeur maximale d'assurance)

Les exposants sont seuls responsables du choix de leurs envois. Ils ne pourront en aucun cas prétendre au remboursement des droits versés pour leurs œuvres non retenues par le comité de sélection et d'accrochage

ARTICLE 5 – EXPÉDITION, DÉPÔT, RESTITUTION DES ŒUVRES

a) <u>Expédition</u>: les œuvres seront emballées et expédiées conformément aux prescriptions de l'article 11 du règlement général.

Les exposants pourront :

- apporter et reprendre eux-mêmes leurs œuvres,
- confier leurs œuvres à des transporteurs ou à tout autre mandataire.

Dans tous les cas, ils placeront la notice de dépôt n° 2 dûment remplie, signée et insérée dans une pochette collée sur l'emballage. Ils s'assureront que les œuvres soient mises à disposition du comité d'organisation en temps voulu.

Les œuvres acheminées par envoi groupé devront porter, en plus des coordonnées du propriétaire, du club et de la ligue d'appartenance, le nom du centre de regroupement pour le transport.

b) <u>Dépôt des œuvres</u> : les œuvres accompagnées de la fiche de dépôt n° 2, seront déposées pour les envois groupés ou individuels, aux dates et horaires suivants :

le lundi 12 mai 2014 de 10 h à 14 h Salle de la maison des enfants 792 bis avenue de Dunkerque 59160 Lomme c) <u>Restitution des œuvres</u> : les œuvres seront retirées impérativement, sur présentation de la fiche de retrait n°3, les jours et horaires suivants :

le lundi 19 mai 2014 de 10h à 14h Salle de la maison des enfants 792 bis avenue de Dunkerque 59160 Lomme

Passés ces délais, elles ne seront pas réexpédiées mais entreposées par les organisateurs, aux frais de l'exposant.

ARTICLE 6 - ASSURANCES

La fédération des clubs de la défense assure les œuvres de clou à clou conformément à l'article 18 du règlement général.

En cas de sinistre constaté à la réception ou durant la manifestation, la ligue organisatrice, ou le club support, devra immédiatement effectuer une déclaration avec accusé de réception auprès de l'assureur avec copie à la fédération des clubs de la défense.

En cas de sinistre au retrait de l'œuvre, l'exposant se rapproche immédiatement de son club afin de remplir le formulaire « de déclaration d'accident » qui sera envoyé à la fédération des clubs de la défense dans les 10 jours suivant le retrait des œuvres.

Sont exclus de la garantie les dommages causés en raison d'emballages défectueux ou insuffisants, sur constatation du comité de sélection et placement.

La valeur prise en compte est celle déclarée sur la fiche d'inscription.

Le détail de cette couverture figure dans la police d'assurance jointe.

ARTICLE 7 - DISPOSITIONS PENDANT LE SALON

L'entrée du salon sera libre et gratuite les : vendredi 16, samedi 17 et dimanche 18 mai 2014 Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser ;

LEFORT Maryse 06 81 56 34 35

PIECES JOINTES:

- Fiche nº 1: inscription

- Fiche n° 2 : dépôt des œuvres

- Fiche n° 3: retrait des œuvres

- police d'assurance GMF

- plan d'accès

Le président de la ligue Nord



34ème SALON DE PEINTURE ET SCULPTURE DES ARMÉES DU NORD, EST ET CENTRE- EST **LOMME** (59)

FICHE À **ENVOYER** POUR FIGURER **AU CATALOGUE**

FICHE Nº 1 - INSCRIPTION

À retourner dûment remplie et signée, impérativement avant le 1er avril 2014

Adresser cette fiche à : LEFORT Maryse 90 rue Benoîte VINCENT 62400 BETHUNE jackylefort@wanadoo.fr

Nom (en MAJUSCUL	ES):		Prénom usuel :		
			Code postal		
Гéléphone (obligatoi	ire) : Fixe :		Portable:		••••
Adresse électronique	:		@		
N° de licence FCD (e	n cours de v	validité saison 2013	3-2014) :	**********	
Date de naissance (in	npératif po	ur le prix du jeur	ne talent):		•••••
Nom du club d'appar	tenance (ir	npératif):	N°	•••••	
			•••••		
Les dispositions des que les œuvres ne se	articles 6 oient pas r	et 7 du règleme nises hors conco	nt général doivent impérativen ours.	ient être respect	ées afin
1 0001100	RES DES CUVRES	VALEUR DECLAREE (1)	NATURE DES OEUVRES (2) (Huile, Aquarelle, Pastel, Dessin, Sculpture, etc)	FORMAT DIMENSIONS POIDS	RÉSERVÉ : R VENTE : V (3)
Exemple Cre	épuscule	150 euros		48x36	R/V
1					
2					
3					
Thème du					

particulier)

Date et Signature de l'exposant :

- (1) doit être en conformité avec l'article 4 du règlement particulier. Valeur prise en compte en cas de sinistre ou de vente directe par l'artiste à un particulier ou pour un prix spécial.
- (2) voir annexe au règlement général.
- (3) R: « réservé »: non proposé à la vente directe ou pour un prix spécial; V: peut être proposé à la vente directe ou pour un prix spécial.

AVIS TRÈS IMPORTANT :

Pour les œuvres présentant des techniques nouvelles ou particulières, joindre une notice explicative décrivant la technique.

Chèque de règlement des droits d'inscription joint à la présente fiche conformément aux modalités prévues par le règlement particulier (articles 3 et 4)

COPIE DE LA FICHE N° 1 À FAIRE PARVENIR IMPERATIVEMENT À LA LIGUE D'APPARTENANCE PAR LA LIGUE ORGANISATRICE POUR LE TRANSPORT DES ŒUVRES.



34^{me} SALON DE PEINTURE ET SCULPTURE DES ARMÉES DU NORD, EST ET CENTRE-EST

FICHE À
DÉPOSER
AVEC
LES ŒUVRES

FICHE N° 2 - DÉPÔT DES ŒUVRES

(À joindre obligatoirement avec votre emballage)

La réception des œuvres se fera impérativement selon les modalités prévues par le règlement particulier "Article 5 – b - Dépôt des œuvres" :

Nom (en MAJ	USCULES) :		Prénom usuel :	•••••	
Adresse (comp	olète):			••••••	
Code postal	V	ille	•••••		
Γéléphone (obligatoire): Fixe :					
	onique :				
	FCD (en cours de validité saison				
Nom du club (d'appartenance (impératif) :	**********************	N°:		
Centre de regr	roupement (éventuellement) :	es mentiannées	sur la fiche d'inscription.		
Centre de regr Cette fiche de Les disposition que les œuvre	roupement (éventuellement) :	es mentionnées lement général oncours.	sur la fiche d'inscription. doivent impérativement être re NATURE DES OEUVRES (1)	spectées afin	
Centre de regr Cette fiche de Les disposition	oupement (éventuellement) : oit être la réplique des œuvro ons des articles 6 et 7 du règl	es mentionnées lement général	sur la fiche d'inscription. doivent impérativement être re	spectées afin FORMAT DIMENSIONS POIDS	
Centre de regr Cette fiche de Les disposition que les œuvre 3 Œuvres	oupement (éventuellement) : oit être la réplique des œuvre ons des articles 6 et 7 du règles ne soient pas mises hors c	es mentionnées lement général oncours. VALEUR	sur la fiche d'inscription. doivent impérativement être re NATURE DES OEUVRES (1) (Huile, Aquarelle, Pastel, Dessin,	spectées afin FORMAT DIMENSIONS	
Centre de regr Cette fiche de Les disposition que les œuvre 3 Œuvres maximum	roupement (éventuellement) : pit être la réplique des œuvre ons des articles 6 et 7 du règles ne soient pas mises hors co	es mentionnées lement général oncours. VALEUR DECLAREE	sur la fiche d'inscription. doivent impérativement être re NATURE DES OEUVRES (1) (Huile, Aquarelle, Pastel, Dessin, Sculpture, etc)	spectées afin FORMAT DIMENSIONS POIDS	
Centre de regr Cette fiche de Les dispositio que les œuvre 3 Œuvres maximum Exemple	roupement (éventuellement) : pit être la réplique des œuvre ons des articles 6 et 7 du règles ne soient pas mises hors co	es mentionnées lement général oncours. VALEUR DECLAREE	sur la fiche d'inscription. doivent impérativement être re NATURE DES OEUVRES (1) (Huile, Aquarelle, Pastel, Dessin, Sculpture, etc)	spectées afin FORMAT DIMENSIONS POIDS	
Centre de regr Cette fiche de Les dispositio que les œuvre 3 Œuvres maximum Exemple 1	roupement (éventuellement) : pit être la réplique des œuvre ons des articles 6 et 7 du règles ne soient pas mises hors co	es mentionnées lement général oncours. VALEUR DECLAREE	sur la fiche d'inscription. doivent impérativement être re NATURE DES OEUVRES (1) (Huile, Aquarelle, Pastel, Dessin, Sculpture, etc)	spectées afin FORMAT DIMENSIONS POIDS	

(1) voir annexe au règlement général

AVIS TRÈS IMPORTANT:

Pour les œuvres présentant des techniques nouvelles ou particulières, joindre une notice explicative. Chaque œuvre devra être signée et porter si possible, au dos, très lisible, le nom et l'adresse de l'artiste ainsi que le titre de l'œuvre.



Thème du centenaire

34ème SALON DE PEINTURE ET SCULPTURE DES ARMÉES DU NORD, EST ET CENTRE-EST LOMME (59)

FICHE À
PRÉSENTER
POUR LE
RETRAIT
DES OEUVRES

FICHE N° 3 – RETRAIT DES ŒUVRES

	* 🔨							
Le retrait des œuvres se fera impérativement selon les modalités du règlement particulier : "Article 5- c - Restitution des œuvres" : · le lundi 19 mai 2014 de 10 h à 14 h								
Salle de la maison des enfants 792 bis av de Dunkerque 59160 Lomme								
Nom (en MAJUS	CULES) :	Prér	nom usuel :					
Adresse								
(complète)	***************************************							
	Ville							
Téléphone (obligatoire) : Fixe :								
	ique:							
	D (en cours de validité saison 20							
	ppartenance (impératif):							
				•				
Cette fiche doit	être la réplique des œuvres	mentionnees sui	r la nene u inscription.					
3 Œuvres maximum	TITRES DES ŒUVRES	VALEUR DÉCLARÉE	NATURE DES ŒUVRES (Huile, Aquarelle, Pastel, Dessin, Sculpture, etc)	FORMAT DIMENSIONS POIDS				
Exemple	Crépuscule	150 euros	aquarelle	48x36				
1			·	MAX (CREE) CONTROL OF THE CREE				
2								
3								

Lus et approuvés les règlements du salon (général et particulier)

Date et Signature de l'exposant:



ANNEXE 1 PLANS de SITUATION

34ème SALON DE PEINTURE ET SCULPTURE DES ARMÉES DU NORD, EST ET CENTRE-EST LOMME



